

# PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

## Association « Pantin à Roulettes »

Le 7 juin 2019 à 19h, les membres de « Pantin à Roulettes » se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président, dans la salle « violette » de la Maison de Quartier Mairie-Ourcq.

L'Assemblée est présidée par M Jacques DAVID en qualité de Président de l'association et Mme Michèle BERGOUGNOUX, trésorière, qui assure le secrétariat de la séance.

Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès verbal, signée par les membres présents. Après décompte des membres majeurs présents (8) sur les 11 membres majeurs de association, le président déclare le quorum des 2/3 atteints, déclare donc l'Assemblée Extraordinaire valide.

M Jacques DAVID expose ensuite les raisons de la convocation. Il présente dans le détail les modifications qu'il y a lieu d'apporter aux statuts et ce pour un meilleur fonctionnement de l'association (Modification du CA, périodicité de l'AG pour l'aligner sur l'année scolaire, droit de vote pour les parents des mineurs, et suppression de l'article sur le parrainage).

Puis la discussion est déclarée ouverte.

Chantal fait remarquer que dans l'article 2 (titré « Objet »), l'adjectif « récréationnelle » n'est pas français. Chantal propose donc « récréative ».

Chantal s'étonne de l'article 6 (titré « Responsabilités »), qui l'empêcherait d'intervenir en cas d'accident. Jacques répond qu'il n'est en aucun cas question d'empêcher quiconque d'intervenir en cas d'accident, il s'agit simplement de dégager la responsabilité de l'association d'une quelconque intervention (l'association n'a pas de compétences médicales en tant que telle).

Après discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, M Jacques DAVID met aux voix les modifications des statuts telles qu'elles figurent à l'ordre du jour.

Cette modification est adoptée à l'unanimité des participants et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,

Clôture de l'assemblée générale extraordinaire

M Jacques DAVID déclare la séance levée à 19 h 40.

De l'assemblée il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et la secrétaire de la séance.

Le Président de séance Jacques DAVID

La Secrétaire de séance Michèle BERGOUGNOUX

